GARD 3.0 Département

Direction Générale adjointe Mobilité et Logistique

Unité Territoriale : Vauvert
Service Territorial : Vidourle-Camargue
Adresse : 659, Route de Nîmes - 30600 Vauvert
Téléphone : 04 66 88 25 80
E-mail : ut-vauvert.adpr@gard.fr
Affaire suivie par : BERTHEZENE Sébastien
Numéro de l'acte : **CNC 21 VA 091**

Arrêté temporaire de circulation portant sur des mesures de coupure de route avec déviation Fermeture passage à niveau n° 18

Commune : Vergèze
RD : 1
PR : PR 26+327 au PR26+547
Dates : 10/06/2021 au 15/06/2021

La Présidente du Conseil départemental du Gard,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code de la route,
- Vu le code de la voirie routière,
- Vu l'arrêté interministériel du 24/11/1967, modifié et complété, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
- Vu l'arrêté en vigueur de la Présidente du Conseil départemental du Gard portant délégation de signature,
- Vu l'avis de la DIRMED en date du 20/05/2021
- Vu l'avis du Maire de la commune de Mus en date du 21/05/2021,
- Vu l'avis du Maire de la commune de Aigues-Vives en date du 26/05/2021, ,
- Vu le calendrier des jours hors chantier en vigueur,
- Vu l'avis favorable et les prescriptions de l'Unité Territoriale Vauvert,
- Vu la demande de l'entreprise SNCF RESEAUX en date du 20/05/2021.
- Considérant qu'il est nécessaire de couper la circulation sur la RD 1 pour permettre le remplacement des caténaires
- Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers ainsi que celle des intervenants chargés de l'exécution des travaux.

Arrête

Article 1 : Réglementation

Le chantier se fera hors circulation avec coupure de la RD 1 entre le PR 26+327 et le PR 26+547.

Article 2 : Durée de la réglementation

Le présent arrêté est applicable à compter du 10/06/2021 à 22H00 jusqu'au 15/06/2021 à 06H00.

Article 3 : Itinéraires de déviation

Une déviation sera mise en place pour les véhicules légers (VL) et les Poids lourds (PL)

- **dans le sens EST/OUEST**, la déviation empruntera la RD 742, à partir du carrefour de la RD 742/RD 1 en direction d'Aigues-Vives jusqu'au giratoire de la RD 742/RD 142, puis de la RD 142 en direction de Codognan jusqu'au carrefour de la RD 363/RD 142, puis par la RD 363 en direction de Codognan jusqu'au carrefour de la RN 113/RD 363, puis par la RN 113, en direction de Codognan jusqu'au carrefour de la RN 113/RD 1,

- **dans le sens OUEST/EST,** la déviation empruntera la RD 1, en direction de Codognan jusqu'au carrefour de la RD 1/RN 113, puis la RN 113 en direction de Gallargues-le-Montueux, jusqu'au carrefour de la RD 363/RN 113, puis de la RD 363, en direction d'Aigues-Vives jusqu'au carrefour de la RD 363/RD 14

Un plan de déviation sera joint au présent arrêté.

Article 4 : Signalisation

La signalisation réglementaire du chantier sera mise en place et entretenue par les services de l'Unité Territoriale Vauvert.
La signalisation règlementaire du chantier sera mise en place et entretenue par l'entreprise S2R.
Personne responsable du chantier joignable 24h/24h et 7j/7j :

Personne responsable du chantier joignable 24h/24h et 7j/7j :

Monsieur DELCROIX – 07 87 99 18 74

Article 5 : Responsabilité des conducteurs

Les conducteurs de véhicules devront se conformer à la signalisation en place ainsi qu'aux instructions qui pourraient leur être données sur place par les forces de l'ordre. Leur responsabilité pourrait être recherchée en cas de non respect des prescriptions établies.

Article 6 : Information des usagers

Ces travaux feront l'objet d'un communiqué de presse dans les journaux locaux, sous les soins de la Direction de la Communication du département.
Le présent arrêté sera affiché aux extrémités du chantier en complément de la signalisation sur le terrain.

Article 7 : Application de l'arrêté

La Direction générale des services du département du Gard,
Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie du Gard,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'application du présent arrêté qui est notifié à SNCF RESEAUX - **ext.lucas.ponçot@reseaux.sncf.fr**.

Fait à Nîmes, le 01/06/2021

La Présidente,
pour la Présidente et par délégation,
le Directeur des Territoires

Fabien POTIER

Diffusions :
- SNCF RESEAUX
- S2R (delcroixjean-luc@s2r.fr)
- Mairie d' Aigues-Vives,
- Mairie de Mus,
- DIRMED (olivier.gleyze@developpement-durable.gouv.fr)
- SYNGENTA (michel.audibert@syngenta.com
- M. le Commandant du groupement de gendarmerie du Gard
- M. le Directeur Départemental des Polices urbaines du Gard
- SDIS du Gard
- UT Vauvert
- DAJCP
- SERU
- LIO

PLAN DE DEVIATION + PLANNING FERMETURE PN18 MUS

Légende : Fermeture 08h00 de nuit
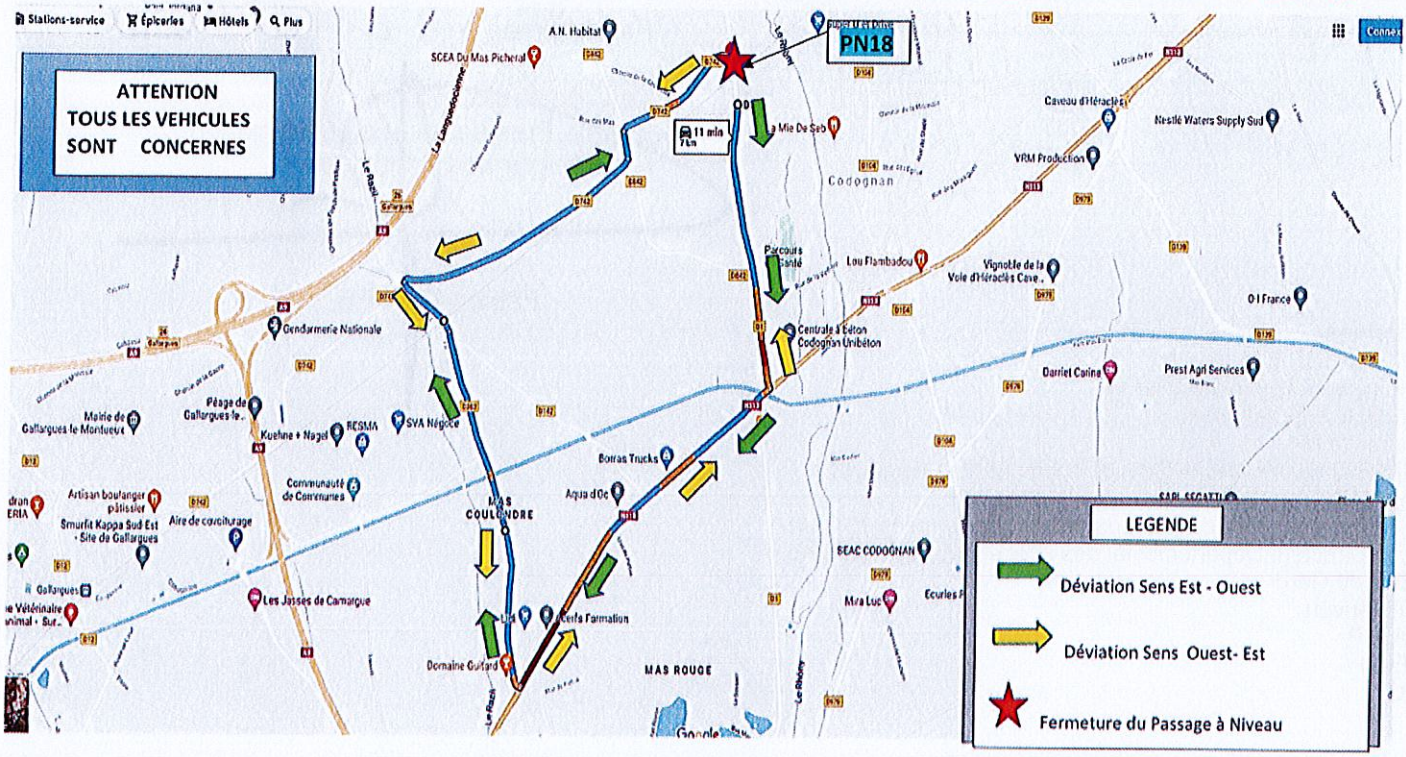
N°	Commune	JUIN S23	JUIN S24	JUIN S25	JUIN S26	JUILLET S27	JUILLET S28	JUILLET S29	JUILLET S30	AOUT S31	AOUT S32
N18	MUS